

Image not found or type unknown



Disponibilité dans la fonction publique hospitalière

Par **seli**, le **28/03/2008** à **17:57**

bonjour, je souhaite savoir si j'ai le droit de prétendre à une disponibilité (dans la fonction publique hospitalière), étant infirmier de bloc opératoire DE, dans un CHU, titulaire depuis 1989, afin d'exercer ma profession en tant que salarié d'un chirurgien dans le secteur privé.
merci pour vos réponses